Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20261007-DL_2026_10_10-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2026

Convocation du 01 octobre 2026

Secrétaire de séance	Anne LEVEQUES
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 23	M. HAREAU Mme JACOB Mme BERNARD M. GIRAUD M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES Mme LEPAYSANT M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON M. COUTURE Mme GAILLARD M. DINAHET Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 5	M. MASSON par Mme BERNARD Mme MONSIMET par M. HAREAU Mme CHAUVIN par Mme JACOB M. ROUVRAIS par M. GIRAUD Mme JOUQUAND par M. MERIEULT
Absents : 1	Mme ADAM

DL_2026_10_01
Vie institutionnelle – Précisions sur les délégations accordées par le Conseil au Maire

M. le Maire rappelle que par délibération DL_2026_04_08, le conseil municipal lui a accordé un certain nombre de délégation, prévues par l'article L2122-22 du CGCT.
Suite à une observation du contrôle de légalité, M. le Maire expose que des précisions doivent être apportées sur les points suivants :
Alinéa 3 : la limite est annuelle
Alinéa 15 : la limite est applicable à chaque Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
Alinéa 16 : les actions en justice peuvent être intentées devant l'ensemble des juridictions compétentes, M. le Maire dispose de la faculté de déposer des mains-courantes et des plaintes.
Alinéa 17 : la limite s'entend par sinistre
Alinéa 20 : la limite est annuelle

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20261007-DL_2026_10_10-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 abstentions (Christelle Rasseneur, Pascal Lemée, Agnès Delamare, Benoît Blanchard de la Buharaye, Jérémy Saint-Lô) et 23 voix pour :

- **APPROUVE** ces précisions sur les délégations qui lui sont accordées par délégation du Conseil au titre de l'article L2122-22 du CGCT
- **DIT** que les autres dispositions de la délibération DL_2026_04_08 demeurent inchangées

La secrétaire de séance

Anne LEVEQUES

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Rodolphe HAREAU